

Le projet de loi sur la presse déposé dans la séance d'hier va soulever bien des critiques. Il est loin en effet de satisfaire les vœux formulés depuis bientôt deux ans, et surtout d'être conforme aux promesses que les amis du ministère ont semblé faire en son nom depuis un mois. Aulieu de modifier la législation sur la presse sur un point seulement, il eût peut-être mieux valu attendre encore quelques jours ou même quelques semaines et fonder dans un ensemble définitif toutes les modifications qu'il était permis d'espérer de l'esprit libéral des nouveaux ministres.

On ne fera encore cette fois que de la petite besogne.

Le Journal des Débats en annonçant la mort du duc de Broglie dit qu'il a eu au moins la consolation de voir avant de mourir le rétablissement des institutions parlementaires.

On a été très surpris de ne pas trouver ce matin au Journal Officiel les décrets de nomination de préfets. J'entends affirmer que ce matin avant midi les décrets étaient signés. Alors ce sera pour demain. Le plus tôt sera le mieux.

Le marquis d'Andelarre à la réunion d'hier soir, au grand hôtel, a été maintenu comme président du cercle du centre gauche.

L'idée de présenter M. E. Ollivier comme candidat à l'Académie pour le fauteuil de M. De Lamartine appartient à M. Grégory Gavasco. Voilà certes un mauvais patronage et je doute fort que le garde des sceaux brigue le titre d'immortel sous les auspices du rédacteur en chef du Parlement.

Rien ne serait encore décidé au sujet de la ville où siègera la Haute Cour de Justice : on ne sait donc pas si ce sera Versailles ou Bourges.

M. Mirès vient d'être condamné par défaut à 10 mois de prison. Une partie de cette peine est motivée par le délit de diffamation à l'égard de la magistrature commis par la voie de la presse. M. Mirès demandait un délai afin de pouvoir être jugé suivant la loi qui est en préparation. S'il ne s'était agi en cette circonstance que des intérêts de deux particuliers, nous eussions trouvé tout naturel que le tribunal passât outre à la demande de M. Mirès; mais comme c'est la dignité, pour ne pas dire l'honneur de la magistrature qui est en cause, il nous semble que les magistrats eussent pu prendre la chose de haut et accorder le délai.

Grande affluence au Corps législatif : M. Thiers monte à la tribune à trois heures; on dit que son discours remplira presque toute la séance.

CH. CAHOT.

La séance d'hier au Corps législatif

Paris, 27 janvier 1870.

On annonce pour samedi le retour de M. le président Schneider. C'est M. Alfred Leroux qui occupe le fauteuil. Dans les couloirs, beaucoup de conversations sur la question des décrets du 10 janvier. L'impression générale paraît être contraire aux décrets, mais non point jusqu'à en faire un grief au ministère. Pour faire l'accord complet, il ne faudrait pas de grosses concessions. Si seulement le ministère consentait à retarder de trois ou quatre mois l'application du décret sur les fers, on n'insisterait pas.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

Après quelques rectifications sans importance, de MM. Pinard, Estancelin,

Durand, M. Jules Simon demande si le ministère est disposé à exonérer des règlements gênants de l'instruction publique, les personnes qui ouvriraient des cours ou leçons gratuits pour les ouvriers. Le ministre de l'agriculture — l'année dernière — se montrait favorable au projet; le ministre de l'instruction publique résistait. M. J. Simon demande ce que se propose de faire M. le ministre de l'agriculture. En Angleterre, non seulement le gouvernement et les Chambres s'en préoccupent, mais les particuliers y concourent eux-mêmes.

M. Louvet, ministre de l'agriculture répond qu'en effet le projet de loi n'a pu être rapporté avant la fin de la législature dernière. Mais le gouvernement a repris le projet et il sera présenté à la Chambre prochainement. M. Dalloz demande que tout député reçoive le bulletin des lois, les annales du commerce extérieur et enfin les documents statistiques sur le commerce de la France. M. Ozanne explique que si on doit faire cet envoi gratuit, il faudra demander un crédit supplémentaire, car ces documents coûtent cher. M. de Piré demande qu'une commission soit nommée pour examiner quels sont les documents qu'il convient d'envoyer aux députés, car ils en reçoivent beaucoup qui ne servent qu'à faire du vieux papier pour les épiciers. M. Dalloz proteste et la Chambre avec lui. Le procès-verbal est enfin adopté. M. Magnin dépose un projet de loi ainsi conçu : « Les membres des Chambres de commerce sont élus par tous les négociants patentés, résidant dans la circonscription. »

M. Thiers, — à qui M. Rame cède son tour de parole, — vient répondre à M. de Forcade. C'est un véritable duel qui s'engage entre les deux « anciens ministres. »

M. Thiers s'excuse de parler encore une fois, malgré l'acceptation unanime de l'enquête. Mais il faut savoir si on les dénoncera ou non. « Le pays, dit M. Thiers, ou la grande majorité du pays a pris ces traités en aversion. » (Oui ! non !)

La Chambre se divise; toutefois les non, paraissent supérieurs en nombre aux oui.

M. Thiers reprend son thème de l'autre jour. L'augmentation de notre commerce n'a pas suivi, depuis le traité de commerce, la progression qu'elle suivait avant, pendant le même laps de temps. L'augmentation de notre commerce avec l'Angleterre signifie uniquement que la marine anglaise s'est emparée de nos transports. Notre marine est perdue.

M. Thiers entre dans des détails de chiffres qu'il n'est pas possible de suivre. L'industrie des soies, quoiqu'on en dise, n'a rien gagné au traité. L'industrie viticole n'a pas fait autant de progrès qu'on veut bien le dire; et ce n'est pas le traité de commerce qui en est la cause. Le prix de l'hectare de vignes n'a pas autant augmenté depuis 1860, que de 1848 à 1860. Le traité de commerce n'y est pour rien. Donc aucune industrie n'a beaucoup profité du traité de commerce; il y en a qui ont beaucoup souffert : les cotons, par exemple.

M. de Forcade, dit M. Thiers « n'a objecté : la guerre de la sécession, le changement de goût, qui a remplacé les indiennes par des lainages et la concentration du commerce : les petites usines périssant les grosses prospérant. »

La guerre de la sécession a fait, au contraire, beaucoup de bien à notre commerce en supprimant momentanément les concurrences étrangères.

La concentration du commerce n'y est pour rien.

Le changement de goût remonte à 30 ans; donc ce n'est pas cette cause qui a produit les effets survenus depuis 9 ans.

M. Thiers ne comprend pas qu'on s'in-

quiète de savoir d'où vient l'infériorité, c'est-à-dire la cherté relative de nos produits avec les produits étrangers. Nous ne fabriquons qu'à 15 % plus cher, et y a lieu de mettre un droit à l'entrée, de 15 %. Voilà tout.

Sur les laines, il y a eu des erreurs énormes. Et voilà pourquoi on ne veut plus de traités aujourd'hui; c'est qu'on est lié et qu'on ne peut pas réparer ces erreurs.

Quant aux fers, le fer au bois qui est le tiers de l'industrie métallurgique et comme travail est égale à tous les restes, on l'a détruit. On rend cette industrie impossible; cependant elle n'était pas routinière. Elle ne demande pas d'autre protection que celle du fer à la houille. Mais le fer à la houille, lui-même, quoiqu'en dise M. de Forcade, ne peut pas se passer d'une protection de 6 fr.

Quant à l'agriculture, si on ne se défend pas contre les laines de l'Australie et de la Plata qui montent tous les ans et qui arriveront à 600 millions d'exportation, nous n'aurons bientôt plus un mouton.

Les industries françaises passées en revue les unes après les autres, M. Thiers affirme que nous ne pouvons pas et que nous ne pourrions jamais soutenir la concurrence avec l'étranger. Du reste, la protection à leur premier effet de faire réduire les prix étrangers. Ainsi c'est ce qui est arrivé pour les cotons, pour les houilles, pour les brais et goudrons.

M. Thiers fait ensuite le procès au système libre-échangiste qui, selon lui est la ruine du pays. Si on n'empêche pas le commerce étranger de ruiner le commerce et l'industrie français, on arrivera après cette ruine à payer 100 0/0 plus cher les produits étrangers. La protection est simplement une prime d'assurance contre cette éventualité.

Un incident conduit M. Thiers à dire que la Chambre est accusée de « ne pas représenter la majorité du pays. » — Protestations vives. « Mes opinions siègent aujourd'hui sur ces bancs, répond M. Thiers, en désignant le banc des ministres. » Et mis en demeure de s'expliquer il continue. « Quand il y a six ans je demandais les libertés nécessaires, on me traitait d'insensé; aujourd'hui ces libertés sont entrées au ministère; si donc vous représentez la majorité du pays, comment souffrez-vous parmi les ministres des hommes qui ont des idées contraires aux vôtres ? Et si vous n'êtes pas arrivés à mes opinions, vous en êtes arrivés à les professer publiquement. »

« Si donc, vous êtes la majorité dans le pays comme dans la Chambre, je ne comprends pas que vous souffriez dix minutes les ministres qui sont là ! »

M. Thiers ne voudrait pas pour aujourd'hui la dissolution; mais il désire que cette majorité se mette en harmonie avec la majorité du pays et qu'on puisse penser que ces libertés qui lui ont été données, et qu'elle a paru vouloir, elle les désire en effet.

M. Thiers presse la Chambre de vouloir la révolution pacifique; s'il est ministériel, s'il soutient, s'il soutiendra le ministère, ce n'est pas qu'il représente toutes ses idées, mais il y voit le gage du progrès sans secousse.

M. de Forcade monte à la tribune. Il proteste contre la pensée de division que contient le discours de M. Thiers.

« Il soutient le ministère actuel, et s'il y a des gens qui cherchent à créer des divisions dans la chambre, il ne le fera, » quant à lui, jamais ! » Applaudissements au centre et à droite. — M. de Forcade examine la situation du cabinet : « Le ministère a deux fois posé la question du Cabinet : la première fois, il a eu 200 voix de majorité; M. Thiers s'est abstenu. — (On rit. Vifs applaudissements.) « Mais ! s'écrient un grand nombre de députés à gauche, le minis-

tere pose donc la question de Cabinet ? Ils ont dit au Sénat qu'ils maintiendraient le traité de commerce, » répond M. de Forcade. Et il ajoute que M. Thiers depuis huit jours soutient que les traités de commerce ont couvert le pays de ruines. Il entend donc demander la dénonciation des traités, donc la chute du ministère.

M. Thiers interrompt. « Il lui suffit qu'on ouvre des négociations. »

Ainsi, sur la question politique, M. Thiers s'est abstenu; sur la question économique il est dans des idées contraires à celles du gouvernement et je le félicite de pouvoir compter sur des amis plus sûrs. »

« Un seul mot » répond M. Thiers. « Je ne prétends pas les remplacer. » Hilarité prolongée. « Je laisse au pays le soin de juger s'il y a dans ma parole qui doive affaiblir le ministère; c'est le rôle contraire que j'entends jouer. » (Applaudissements.)

M. de Forcade arrive enfin à la question économique. La clôture est demandée. La séance est levée à 6 heures.

BOURSE DU 26 JANVIER.

L'attitude du marché a été molle presque jusqu'à la fin, et ce n'est qu'aux approches de la clôture, que sous l'influence de demandes très ostensibles, la rente s'est relevée de 10 c. à 73.90. Il est d'usage aussi ancien que ridicule que tout emprunt étranger doit être salué par la baisse de la rente française. Sauf événement, il faut s'attendre à de la tenue d'ici à la clôture de la souscription russe.

Les autres valeurs comme Autrichiens, Lombards, Suez, Italien qu'il serait peut-être trop dispendieux de soutenir, restent lourdes et difficiles à placer. Le Mobilier-Espagnol monte et descend sous l'unique impulsion de la place Vendôme. Londres : 1/8 baisse.

Le Creusot et les pays environnants jouissent d'un calme complet. Des émissaires avaient tenté de soulever les mineurs de Montceaux; mais leurs efforts furent impuissants, et leur propagande resta stérile. Des réunions furent tenues sans obtenir aucun succès au parti de la grève. Le correspondant du Figaro croit pourtant que si les mineurs ont renoncé à une lutte immédiate, ils n'ont pas perdu l'espoir d'une revanche. La *Marseillaise* semble confirmer ces appréhensions par la solennité mystérieuse de son langage. « Si ce que l'on appelle la grève, dit-elle est terminée, ce que nous ne pouvons savoir ni prévoir... »

Voici une réserve ambiguë qui se prête à bien des commentaires. Mais, après tout, la *Marseillaise* visé peut-être plus haut qu'elle ne peut atteindre.

En dépit des craintes dont le *Figaro* se fait l'écho, le départ des troupes doit commencer aujourd'hui. Les deux escadrons de lanciers ont reçu l'ordre de retourner à Moulins.

On parle de plusieurs soldats qui auraient été transportés à l'hôpital. Un homme du 63^e est mort, et le bruit a couru qu'il avait été saisi par le froid. Un fait certain, c'est que les troupes ont horriblement souffert dans leurs campements, qui les laissaient exposées à toutes les intempéries d'un climat exceptionnellement rigoureux.

M. Schneider aurait renoncé, paraît-il, à renvoyer les ouvriers les plus compromis dans les derniers événements. Leur expulsion de l'usine ne serait prononcée qu'en cas de récidive.

Voici les dépêches que nous transmet l'Agence Havas :

Le Creusot, 26 janvier, 4 h. soir.
Les ouvriers se sont rendus au travail dans tous les ateliers.
L'ordre et le calme règnent partout.
Il n'y a plus que quelques meneurs qui n'aient pas reparu à l'atelier.
Beaucoup des adhérents les plus actifs de la grève sont rentrés.

On dit qu'une partie des troupes partira ce soir pour la Haute-Cour de Justice. La troupe est restée constamment en ligne spectatrice des événements; elle n'avait pas d'autre mission à remplir que celle de protéger la liberté de tous et l'ordre public, en assurant le fonctionnement régulier de la loi et les coalitions.

Le Creusot, 27 janvier.
Dans tous les ateliers, l'effectif des ouvriers est au maximum. L'absence de quelques meneurs est compensée par la présence d'ouvriers que certains empêchements auraient retenus dans les circonstances habituelles.

Ce fait témoigne des véritables dispositions de la population, et de la nécessité qu'il y avait de la protéger contre les actes de pression qui étaient médités contre elle.

BANQUE DE FRANCE.

SITUATION DE LA BANQUE ET DE SES SuccURSALES au 31 Décembre 1869.	
Le 27 Janvier 1870, au matin.	
ACTIF.	
Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales.....	1.500.000.000
Effets échus hier à recevoir ce jour.....	60.000.000
Portefeuille de Paris, dont 85.954.715 de provenance des succursales.....	300.000.000
Portefeuille des succursales, effets sur place.....	314.100.000
Avances sur lingots et monnaies.....	15.000.000
Avances sur lingots et monnaies des succursales.....	8.810.000
Avances sur effets publics français.....	55.000.000
Avances sur effets publics étrangers.....	7.710.000
Avances sur actions et obligations de chemins de fer.....	30.000.000
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales.....	15.000.000
Avances sur obligations de Crédit foncier dans les succursales.....	4.100.000
Avances sur obligations du Crédit foncier.....	1.000.000
Rentes de la réserve.....	13.000.000
Rentes, fonds disponibles.....	30.000.000
Rentes immobilisées (loi de 9 Juin 1857) Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales.....	9.074.300
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.....	80.000.000
Divers.....	8.800.000
Total	2.531.000.000

PASSIF.

Capital de la Banque de France.....	100.000.000
Bénéfices et réserves au capital (article 8, loi du 9 Juin 1857).....	7.447.700
Réserves mobilières.....	22.100.700
Réserves immobilières de la Banque.....	13.000.000
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales).....	1.471.144.000
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales.....	45.000.000
Comptes courants de Trésor, créditeurs.....	101.000.000
Comptes courants à Paris.....	370.000.000
Comptes courants des succursales.....	45.000.000
Dividendes à payer.....	3.945.100
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales.....	1.066.100
Résidu de l'exercice précédent à Paris et dans les succursales.....	1.900.000
Divers.....	8.500.000
Total	2.531.000.000

Le gouverneur de la Banque de France,
ROULAND.

Chronique.

On a tout dit depuis cent ans pour et contre la peine de mort ; on a fait les dessus des discours, des livres, des pièces de théâtre, des tableaux et des épigrammes. A la fin, de guerre lasse, on s'était tû en se disant qu'après tout l'expérience des siècles était une chose respectable et qu'il fallait laisser aller les choses comme elles vont. Eh bien, non, voilà M. Jules Simon qui remet, tout à coup, cette funèbre question sur le tapis.

Déjà, au commencement de l'automne dernier, cet honorable philosophe s'était mis à écrire un petit roman sentimental pour protester qu'il est très mal de se défaire des scélérats. Le supplice de Troppmann a ravivé, chez le disciple de Platon, un vieux penchant à s'attendrir. M. Jules Simon propose donc qu'on ne coupe plus la tête aux criminels.

Vous pensez bien que la thèse est très sérieuse et trop grave pour que je me permette d'en faire un sujet de chronique ; mais néanmoins je me demande quand finiront toutes ces élégies puériles ? La tendresse envers d'innocents bandits est décidément un travers du temps contre lequel il faut réagir.

« On corrige bien mieux les coupables en

vous n'en finiriez pas de causer avec madame de Rosemont. Que vous contait-elle donc de si intéressant, et que lui répondiez-vous ?

— Elle me faisait des reproches fort mérités, dont je me justifiais très mal. Je suis bien coupable envers elle : elle a été parfaite pour moi, et je ne lui ai pas fait une seule visite depuis huit jours. Elle a le droit de me considérer comme un ingrat.

— Qu'a-t-elle donc fait pour vous ?

— Je lui dois le bonheur de vous connaître.

— Eh bien négligez-la toujours : c'est une personne fort dangereuse.

— Je la croyais votre amie — dit naïvement Tristan.

— Elle n'est dangereuse que pour les hommes.

— Je n'ai plus rien à craindre — interrompit tendrement le jeune comte.

— Je suis moins rassuré que vous. Mais donnez-moi votre bras ; je voudrais parcourir ces salons : ce bal me semble charmant.

La veille de ce jour, Tristan avait fait une lecture de son poème dans une des maisons les plus élégantes de Paris, et il y avait obtenu un succès immense. Madame de Lavardac tenait à montrer son intimité avec le poète à la mode; peut-être espérait-elle qu'en les voyant ensemble on dirait : « C'est-elle qui l'inspire ! »

Effectivement tout contribua à lui donner cette illusion, car en même temps que des

milliers de regards la suivaient, elle entendait résonner à son oreille des propos qui flattaient doucement son orgueil. « Comme il est beau ! comme il est distingué ! comme il a l'air occupé d'elle ! » — disait-on autour d'eux.

Tristan ne se doutait pas de son triomphe : il ne sentait que son bonheur.

La duchesse s'arrêta auprès de madame de Rosemont, à côté de laquelle elle prit place.

— Je vous ramène notre poète — lui dit-elle gracieusement.

— Je l'ai déjà vu — répondit la marquise en souriant — j'étais sur son chemin quand il est allé vous joindre.

— Monsieur de Beauregard, ceci à l'air d'un reproche. Défendez-vous donc.

Madame de Lavardac ne voulait pas embarrasser Tristan, mais elle espérait qu'il se tirerait d'affaire, en faisant entendre à madame de Rosemont qu'il retomberait dans le même tort à la première occasion : c'est ce qui arriva, car Tristan balbutia une phrase qui disait clairement à la marquise qu'il n'avait pas pu éviter de passer près d'elle.

— J'aime cette franchise — repartit madame de Rosemont d'un ton dégagé. — Monsieur de Beauregard, je trouve que vous avez parfaitement raison et je remercie Madame de Lavardac de cette seconde visite que je crois très volontaire, puisque vous me la faites avec elle.

Dès qu'il fut parti, la marquise dit à la duchesse :

— Ma chère, il a la tête tournée de vous. — Vous croyez ?

— Pas autant que vous, peut-être ; mais encore assez pour me désoler, si j'avais eu des prétentions sur lui. Il ne met plus les pieds chez moi depuis huit jours.

— C'est très mal, et je lui en ferai des reproches.

— Ne craignez-vous pas en agissant ainsi, de passer à ses yeux pour inconséquente ?

— Vous supposez donc que je lui ai tenu un autre langage ?

— Je ne le suppose pas, j'en suis sûre.

— S'en serait-il vanté ?

— Il en est incapable, mais je vous connais, ma toute belle; et si je ne vous connaissais pas, je n'aurais qu'à me rappeler ce que j'ai fait souvent moi-même.

— Vous êtes ce soir d'une adorable sincérité — s'écria la duchesse en étouffant un éclat de rire de bon aloi dans son bouquet de violettes de Parme.

Quand deux femmes causent sans qu'on puisse les entendre, elles sont un peu comme les augures, quand ils savaient qu'on ne pouvait les voir.

— Il est donc très aimable ? — reprit la marquise.

— Charmant.

— Et vous l'aimez... ?

— A la folie !

— Le lui avez-vous dit ?

— Quelle horreur ! ma chère, vous me prenez donc pour une bourgeoise de la rue Saint-Denis ?

Les deux amies continuèrent pendant quelques moments à soutenir cette conversation sur le même ton, et elles ne l'interrompirent qu'en attendant le nom de Tristan prononcé par deux hommes qui causaient à côté d'elles. Alors elles se turent pour écouter.

— A-t-il de la fortune ? — demandait l'un de ces hommes à son interlocuteur qui lui disait connaître beaucoup le comte de Beauregard.

— Une vingtaine de mille livres de rente, mais il a une sœur. Fort heureusement pour lui, il est sur le point de faire un riche mariage.

— A Paris ?

— Non, dans sa province, dans son village même. Il épouse la fille d'un médecin.

— Quel conte ! Comment savez-vous cela ?

— C'est mon père qui me l'a écrit. Il demeure dans les environs.

— La fille d'un médecin ! que vont dire toutes les belles dames qui raffolent de lui ?

— Elles lui fermeront leur porte quand il sera marié.

En ce moment Tristan, remis de son trouble, revint près de la duchesse, et en passant à côté des deux hommes dont nous venons de rapporter la conversation, il échan-

gea un salut avec celui qui avait dit le comte.

— Ma chère, ceci devient grave — murmura la marquise à l'oreille de la duchesse — vous ferez bien de tirer cette affaire au net avant de vous engager davantage.

— Monsieur de Beauregard — dit madame de Lavardac en se levant — donnez-moi encore votre bras. Je désire faire un second tour de bal. Qui est ce monsieur que vous venez de saluer ? — continua-t-elle négligemment.

— Il se nomme M. de Cantel : c'est le fils d'un de mes voisins de campagne.

— Ah ! — fit la duchesse.

Et ils disparurent dans la foule.

(La suite au prochain numéro.)

GUÉRISON DE LA PULMONAIRE ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 8° édition, par le docteur JULES BOYER.

— On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres poste, au D^r JULES BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAMAYE, libraire, place de l'École de Médecine, à Paris 16, 877-9548.